

## NUMERO 112 - DECEMBRE 2020

### Edito : « Violences policières » : réponse à quelles questions ?

En France, des milliers de citoyens ont récemment manifesté, des dizaines d'articles continuent de voir le jour, des notules et des caricatures dans les réseaux sociaux s'indignent de ce qu'on appelle les *violences policières*. Formule que d'autres récusent, qui se réfèrent à des *dommages collatéraux* des opérations de maintien de l'ordre, à des *réponses mesurées* à des comportements inadmissibles de groupes dits ensauvagés. On admet même qu'il y ait des *excès abusifs* commis par quelques éléments largement minoritaires au sein des forces de l'ordre. Point de *violences policières*, « formule politique » selon l'actuel président français, mais juste des *violences de policiers*, formule qui, elle, ne le serait pas. Des syndicats - on ne sait pas si policiers ou de policiers - réfutent cependant cette appellation encore quelque peu politique à leurs yeux, et invitent leurs adhérents à suspendre certaines tâches de police...



La dispute pour les signifiants, dénominations et qualificatifs s'avère aussi forte, sinon féroce, que les dégâts sur le terrain, les invalidités physiques et psychiques à vie, les balles perdues mais néanmoins parvenues à destination. Pour cause ! Les dénominations nomment les caractéristiques et la nature des événements et désignent ainsi à quoi s'attaquer ou laisser tranquille.

Attardons-nous sur deux de ces dénominations, deux manières de tenter d'expliquer ce qui se passe - pas seulement en France, bien entendu. La première : *excès abusifs*. Il est probable, à première vue au moins, que les dommages collatéraux et autres excès soient le fait d'éléments effectivement minoritaires - d'un point de vue strictement quantitatif, statistique, chiffré. Ce volet quantitatif peut donner lieu à quelques comptages qui, plutôt approximatifs et établis selon des critères invérifiables, visent surtout à rassurer ou au contraire à inquiéter les populations... Reste cependant à identifier la *portée qualitative* de ces éléments quantitativement peu nombreux. Quid, en effet, des tendances politiques et idéologiques qui, explicites et implicites, les autorisent, quand elles ne les encouragent pas, à se manifester de plus en plus souvent ? Ces tendances puissantes et répandues rendent *représentatifs* des discours et des comportements qui, du coup, perdent tout caractère exceptionnel. Discours et comportements deviennent leurs porte-parole, leurs délégués. Ni minoritaires ni majoritaires : structuraux. Plus alors des exceptions à la règle mais des règles d'exceptions qui en fait ne le sont pas du tout. Il arrive, en effet, que des minorités (quantitatives donc) disent et fassent haut et fort ce que les majorités (idem) taisent mais n'en pensent pas moins. Celles-ci évitent de tenir certains propos et de poser certains actes tout en se mettant de côté pour ne pas trop se faire éclabousser tandis que d'autres disent et accomplissent ces exploits. Ces autres le font à leur compte. Compte personnel parce que des individus et des groupes singuliers agissent, mais aussi et surtout compte socialement significatif, idéologiquement soutenu, politiquement porté parce qu'ils peuvent le faire. De là qu'une formule comme « excès abusif » laisse entendre que certains excès ne seraient pas abusifs et/ou que certains abus ne seraient pas des excès...

Attardons-nous maintenant sur une seconde expression, encore plus savoureuse que la précédente : les *violences policières*. Elle ne va pas de soi : nous savons que les mots ne sont pas des étiquettes mais des mises en sens nullement gratuites.

Selon la définition canonique du sociologue Max Weber, « l'Etat détient le monopole de la violence légitime » - légitime veut dire ici légal, conforme aux doctrines et dispositifs hégémoniques à un moment donné dans une société donnée. Peu ou rien à voir avec moral, vertueux, juste. L'existence de l'Etat n'implique aucunement l'absence de **toute** violence mais la réglementation de ses modalités et leur monopole par l'Etat. Celui-ci existe et fonctionne justement parce que, entre autres conditions, il détient ce monopole - même si des milices privées, officines de sécurité, listes noires et autres supplétifs pullulent. La police, composante majeure des Appareils d'Etat, participe de ce monopole. Différentes modalités de violence font peu ou prou partie de son fonctionnement quotidien. Dénoncer les violences policières équivaut à dénoncer l'existence même de l'appareil policier - c'est ce qui probablement offusque *in fine* les détracteurs de cette expression et de ses formulations apparentées.

Comment la police peut-elle se livrer à des contrôles d'identité, de déplacement et de lieux, évacuer des espaces publics illégalement occupés par des gens dont l'éclatant délit est d'être pauvres, dissiper des révoltes avant qu'elles ne deviennent des révolutions, contribuer à restaurer une paix transitoire chez des ménages notamment populaires, protéger certaines veuves et certains orphelins autrement que par sa raison d'être, autrement que par ce qu'elle sait et peut faire, autrement donc que par sa force exhibée, exercée ou susceptible de l'être, bref par ses violences autorisées ou du moins non-interdites ? C'est ce qu'indique le syntagme *forces de l'ordre* : l'ordre va avec la force, qu'il nécessite et réclame. Force qui n'est pas aléatoire mais asservie à une finalité qu'est l'ordre - qui n'est pas non plus n'importe lequel.

En réalité, on appelle *violences policières* celles des violences qui dépassent manifestement et régulièrement le cadre légal existant, les modalités relativement habituelles d'exécution des violences et/ou qui s'accordent peu ou pas du tout avec la représentation courante d'une police pacifique et pacifiste, dont la seule présence ferait régner l'harmonie sociale, bref une non-police qui n'existe nulle part.

Exiger que les *violences policières* cessent c'est un plaidoyer pour que certaines modalités de violence l'emportent sur d'autres. Parler de *maintien de l'ordre* et de ses **dégâts collatéraux** c'est affirmer que l'ordre est premier, ses bénéficiaires des privilégiés naturels et inquestionnables et ses victimes des individus douteux ou très douteux se trouvant au mauvais endroit au mauvais moment.

Ce n'est pas la violence en général qui excite quiconque. Ce sont, chaque fois, des postures idéologiques et politiques précises qui œuvrent dans et par des violences plurielles. Savoir cela permet de dépasser la seule indignation morale, la vertu outragée, la farouche innocence de ceux qui ne veulent rien savoir de ce que, pourtant, ils sont loin d'ignorer.

Pointent ainsi les questions qu'il convient de poser. Elles mettent en scène des tendances entremêlées, des mouvances dynamiques, des surdéterminations. D'une part, une police se comportant **plutôt** en bras armé et à violence réglementée au sein d'une société animée de prétentions démocratiques fortes mais traversée par de puissants relents fascisants. D'autre part, une police se comportant **plutôt** en armée d'occupation qui inflige aux vaincus les vexations et dommages que ceux-ci sont supposés mériter. Il s'agit bien d'une disjonction claire, nette, exclusive. Mais elle ne confronte certainement pas deux univers à jamais étanches.

**Saül Karsz**



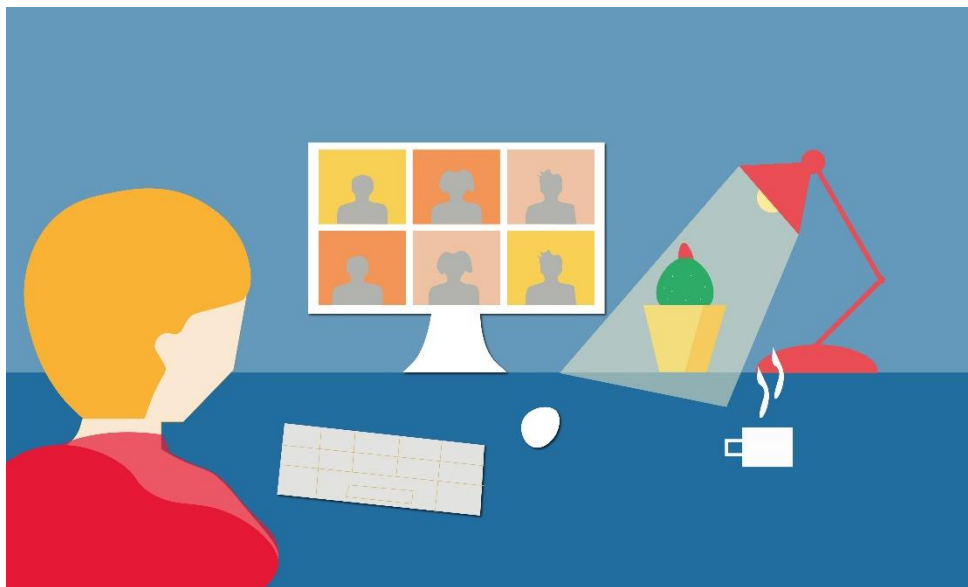
**Conversation 7 : jeudi 17 décembre - 18h15 à 20h45**

**« Travail social et psychanalyse : quelles rencontres ? »**

Avec Cécile Peltier, éducatrice spécialisée - Hervé Castanet, psychanalyste - Saul Karsz, philosophe, consultant.

Inscription :

Mail : [pratiques\\_sociales@gmail.com](mailto:pratiques_sociales@gmail.com) ou Tél. 06.45.90.67.61



En **2020 et 2021**, Pratiques Sociales vous propose des **prestations numériques** :

- Formations thématiques
- Analyse des pratiques
- Accompagnement à la production et suivi de projets et aux écrits

Cliquez sur le support "**prestations numériques**" pour accéder à ces activités en visio (programmes, modalités, intervenants, coûts, dates).

**Journées d'Etude et de Formation des 7-8-9 juin 2021**

(initialement prévues en mars 2020, puis en janvier 2021, ces Journées sont à nouveau reportées en raison de la Covid-19)

XXV<sup>e</sup> JOURNÉES D'ÉTUDE ET DE FORMATION DU RÉSEAU PRATIQUES SOCIALES

Amour(s), haine(s) et autres affects en institution :  
quels enjeux pour les pratiques professionnelles ?  
[Penser la question, soutenir les pratiques]

**Agenda - Manifestations** ouvertes à toute personne intéressée

**Vendredi 11 décembre 2020 de 18h00 à 20h00** – Réunion du nouveau Conseil d'Administration de l'association Pratiques Sociales – par Skype

**Judi 17 décembre 2020 de 18h15 à 20h45** – Conversation VII « *Travail social et psychanalyse : quelles rencontres ?* » avec la participation de Cécile Peltier, travailleuse sociale - Hervé Castanet, psychanalyste - Saül Karsz, philosophe sociologue - Echanges via Skype – s'inscrire auprès de [claudinehourcadet@gmail.com](mailto:claudinehourcadet@gmail.com)

**7, 8 et 9 juin 2021 – XXV<sup>èmes</sup> Journées d'Etude et de Formation** [Adef Résidences à Ivry-sur-Seine] **Amour(s), haine(s) et autres affects en institution : quels enjeux pour les pratiques professionnelles** (nouveau report de dates en raison de la situation sanitaire due à la COVID-19)

Pour toutes ces activités, renseignements et inscriptions au secrétariat : Tél. (33) 06 45 90 67 61 - mail : [pratiques.sociales@gmail.com](mailto:pratiques.sociales@gmail.com) - site : [www.pratiques-sociales.org](http://www.pratiques-sociales.org)

*Production* : S. Bertho, M. Carlotti, S. Delpech, C. Hourcadet, S. Karsz, M. Mendelenko-Karsz, J. Pouliquen

*LePasDeCôté* bulletin numérique du **Réseau Pratiques Sociales** : formes et contenus soumis à vos critiques et propositions, cher-e lecteur-trice.

*Abonnement gratuit à partir du site*

[www.pratiques-sociales.org](http://www.pratiques-sociales.org) / Secrétariat 06 45 90 67 61 - [info@pratiques-sociales.org](mailto:info@pratiques-sociales.org)

